

Contributions financières du Canada aux Nations Unies.—La participation du Canada aux frais d'opérations des Nations Unies pour le maintien de la paix au Congo et au Moyen Orient a été fixée à quelque \$4,300,000 en 1961. La quote-part du pays à l'égard des autres dépenses des Nations Unies en 1961 a représenté 3.1 p. 100 d'un budget net de \$60,700,000, soit environ \$1,900,000, outre un supplément d'environ deux millions affecté aux budgets réguliers des diverses institutions spécialisées et à l'Administration internationale de l'énergie atomique.

Le Canada a contribué ainsi qu'il suit en 1961 à un certain nombre de programmes d'assistance bénévole qu'ont mis à exécution les Nations Unies et leurs institutions spécialisées:

	\$
Programme élargi d'assistance technique (ETAP).....	2,000,000 (É.-U.)
Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (FISE).....	650,000 (Can.)
L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche Orient (UNRWA), y compris une contribution de \$1,500,000 en farine de blé.....	2,000,000 (Can.)
Programme du haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR).....	290,000 (Can.)
Fonds spécial.....	2,000,000 (É.-U.)

A titre de contribution spéciale à l'Année mondiale du réfugié, le Canada avait déjà, à la fin de 1961, admis trois groupes de réfugiés tuberculeux totalisant, avec les membres de leurs familles, 826 personnes dont 325 tuberculeux. En juin 1961, 43 seulement de ces réfugiés se trouvaient encore dans un sanatorium. Les dons bénévoles des particuliers ont fourni plus de \$2,500,000 à l'œuvre de l'Année.

Les institutions spécialisées.—Le Canada est membre de chacune des douze institutions spécialisées des Nations Unies. Ce sont des organes chargés d'importantes fonctions internationales et établis par suite d'accords intervenus entre les gouvernements, qui agissent de concert avec les Nations Unies pour mettre en œuvre certaines dispositions de la Charte. Une Commission administrative de coordination, établie par le Conseil économique et social, s'efforce de coordonner les travaux des institutions spécialisées.

Le Canada fait également partie de l'Administration internationale de l'énergie atomique qui, sans former une institution spécialisée, établit le plan de ses travaux de concert avec ces institutions et collabore avec la Commission administrative de coordination.

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).—L'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture a pris naissance en 1945, à sa première conférence tenue à Québec. Elle a pour objet de relever les niveaux d'alimentation et de vie de ses membres, et d'améliorer les techniques de la production et de la distribution des produits alimentaires, agricoles, forestiers et de la pêche. A cette fin, la FAO réunit, analyse et diffuse des renseignements d'ordre économique et technique. Elle appuie aussi toute action d'ordre national et international dans ce domaine.

Le Conseil, composé de 25 membres et dont le Canada fait partie depuis 1945, se réunit deux fois par année en vue de donner des directives et des conseils au Secrétariat sur la politique à suivre; la Conférence, qui constitue le Conseil d'administration de l'Organisation, se réunit tous les deux ans. La 11^e conférence a eu lieu à Rome à la fin de 1961.

Le Canada participe activement aux travaux de la FAO. Il siège au Conseil, à la Commission des produits (CCP), à la Sous-commission consultative pour l'écoulement des excédents, au Groupement céréalier de la FAO, à la Commission nord-américaine de l'exploitation forestière et autres organes de la FAO. Un certain nombre de Canadiens font partie du personnel au siège de Rome et plusieurs Canadiens ont accompli des missions techniques pour la FAO. Le Canada fait partie